

4200UV

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 4200UV**Autres moyens d'identification :** Revêtement Conforme Durcissable aux UV;
UV Curable Conformal Coating**N° de Pièces Connexes :** 4200UV-945ML, 4200UV-3.78L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement Conforme Durcissable aux UV**Usage contre-indiqué :** Pour usages industriels seulement.

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL (Personne Compétente) :** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

4200UV
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves		1	Danger	Corrosion
Sensibilisation	Cutanée	1	Attention	Exclamation
Danger pour le milieu Aquatique	Chronique	1	Attention	Environnement
Liquides Inflammables		4	Attention	<i>auncun</i>

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H318 : Provoque de graves lésions des yeux
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<i>Pas de symbole</i>	H227 : Liquide combustible

Suite de section sur la page suivante

4200UV*Continuation...*

Prévention	Conseils de Prudence
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau ou se doucher.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

4200UV**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
5888-33-5	acrylate d'isobornyle	52%
Secret de commerce	acrylate d'isocyanate	31%
3524-68-3	triacylate de pentaérythritol	4%
123-86-4	acétate de n-butyle	3%
4986-89-4	tétraacrylate de pentaérythritol	2%

- a) L'identité chimique ou le pourcentage (de concentration) exact est caché comme secret commercial. Exemption accordée sous le numéro d'enregistrement LCRMD (HMIRC): 3339191, en cours en décembre.

Section 4 : Premiers Soins

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P310
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, douleur, irritation, gonflement des paupières</i>
Intervention	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et un médecin.

Suite de section sur la page suivante

4200UV

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P362 + P364, P333 + P313
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, peau sèche, dermatite allergique de contact</i>
Intervention	Laver abondamment à l'eau ou se doucher. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	<i>toux, maux de gorge, étourdissement, maux de tête, irritation des voies respiratoires</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331
Symptômes Immédiat	<i>nausée, douleurs abdominales, diarrhée, vomissement</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
Danger Spécifiques	Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies. Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂) et des fumées toxiques.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

4200UV**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé.

4200UV

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate de n-butyle	ACGIH	150 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	150 ppm	Non établi
	Canada AB	150 ppm	200 ppm
	Canada BC	20 ppm	200 ppm
	Canada ON	150 ppm	Non établi
	Canada QC	150 ppm	200 ppm

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de caoutchouc nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Pour des contacts prolongés, porter des gants et tablier en alcool polyvinyle ou viton.

Suite de section sur la page suivante

4200UV

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, les vapeurs et les aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 de l'OSHA ou à la norme Z94.4 de l'Association canadienne de normalisation (CSAQ) doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Se laver les mains soigneusement après l'usage du produit.

4200UV
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{a)}	1%
Apparence	Ambre	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{a)}	8%
Odeur	Légèrement acrylique	Pression de Vapeur @20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	≥1 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	1.06
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Immiscible
Point Initial d'Ébullition	≥127 °C [≥261 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	68 °C [154 °F]	Température d'Auto-inflammation	Non disponible
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Combustible	Viscosité @20 °C	>20.5 mm ² /s

a) Basé sur la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition, lumière directe du soleil et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, alcalis, l'eau
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

4200UV**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer une rougeur, douleur, irritation, gonflement des paupières
Peau	Peut provoquer une rougeur, irritation, peau sèche, dermatite allergique de contact.
Inhalation	Peut provoquer une toux, maux de gorge, étourdissement, maux de tête, irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, douleurs abdominales, diarrhée, vomissement.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acrylate d'isobornyle	4 350 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
triacrylate de pentaérythritol	Non disponible	Non disponible	Non disponible
acétate de n-butyle	10 768 mg/kg Rat	17 600 mg/kg Rat	Non disponible
tétraacrylate de pentaérythritol	>10 000 mg/kg Rat	17 600 mg/kg Rat	>1 820 mg/L Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

4200UV

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	L'acrylate d'isobornyle et l'isocyanatoacrylate peuvent provoquer une sensibilisation cutanée.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, California Prop 65 ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles – exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de $e > 20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

L'acrylate d'isobornyle est un toxique environnemental aigu et chronique de catégorie 1 selon les critères du SGH.

Selon les données disponibles, ni le triacrylate de pentaérythritol, acétate de n-butyle, et tétraacrylate de pentaérythritol ne sont classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Suite de section sur la page suivante

4200UV**Écotoxicité Aiguë**

Voir écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non disponible

Bioaccumulation

Non disponible

Autres Effets

Non disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

4200UV**Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

Référent aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

TDG : Tailles inférieures à 450 L
4200UV-945ML, 4200UV-3.78L
NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
par la disposition particulière 99(2)

49 CFR : Tailles de 5 L ou
moins
4200UV-945ML, 4200UV-3.78L
NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR
Par l'exception 171.4 (c)(2)

NON RÉGLEMENTÉ comme
NA1993 car non-
emballage en vrac

49 CFR : Tailles supérieures à 5 L
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT
Numéro UN : UN3082 (NA1993 États-Unis
uniquement)

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(acrylate d'isobornyle)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui

Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de 171.4 (c) Exceptions

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

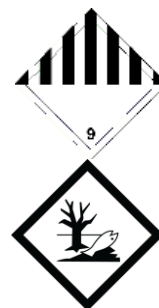
Suite de section sur la page suivante

4200UV**Voie Aérienne****Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 L ou moins
4200UV-945ML, 4200UV-3.78L
NON RÉGLEMENTÉ
Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon
la disposition particulière A197 ».

NON RÉGLEMENTÉ comme
NA1993 car non-
emballage en vrac

Tailles supérieures à 5 L
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT
Numéro UN : UN3082 (NA1993
États-Unis uniquement)
Appellation Réglementaire :
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
(acrylate d'isobornyle)
Classe : 9
Groupe d'Emballage : III
Polluant Marin : Oui



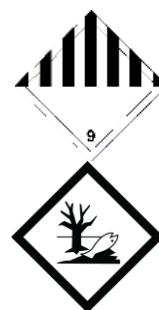
Traduction non officielle de Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Réglementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Voie Maritime**Référer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins
4200UV-945ML, 4200UV-3.78L
NON RÉGLEMENTÉ
Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon
la disposition particulière A197
».

NON RÉGLEMENTÉ comme
NA1993 car non-
emballage en vrac

Tailles supérieures à 5 L
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT
Numéro UN : UN3082 (NA1993
États-Unis uniquement)
Appellation Réglementaire :
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
(acrylate d'isobornyle)
Classe : 9
Groupe d'Emballage : III
Polluant Marin : Oui



Traduction non officielle de 2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

4200UV**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

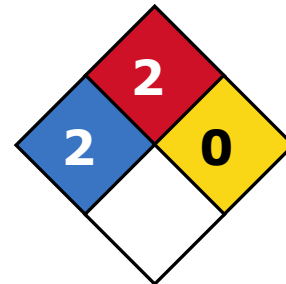
Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conforment aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		2
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de substances qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

4200UV

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

This product does not contain any lead, cadmium, mercury, hexavalent chromium, PBB's, PBDE's, DEHP, BBP, DBP, or DIBP and complies with European RoHS regulations.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

4200UV**Section 16 : Autres Informations**

Préparé par le Département des Affaires Réglementation

Date de Révision 22 juin 2023

Annule et Remplace 08 décembre 2020

Changement Effectué : Mise à jour des informations de transport

Références

1) ACGIH 2023 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2023).

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Suite de section sur la page suivante

4200UV

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.